

VII.
BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1893 est proposé aux mêmes chiffres que le projet de Budget amendé pour l'exercice 1894.

Des amendements y seront apportés, s'il y a lieu, lors de la revision générale des Budgets, au mois de novembre prochain.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de dix-sept millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit francs (17,515,468 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(214)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1895.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Personnel.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	759,950 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	585,500 "	
Matériel.			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	81,500 "	18,800 "
Frais de déplacement.			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	22,150 "	150,000 "
Honoraires des avocats.			
5	Honoraires des avocats du Département	150,000 "	18,800 "
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 "	18,800 "
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	8,000 "	
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	125,000 "	420,000 "
9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; subsides soit aux fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail	420,000 "	
10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	146,000 "	8,000 "
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	8,000 "	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements.	2 17,000 "	946,000 "
A REPORTERfr.		946,000 "	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	946,000 "	758,750 "
15	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. Location d'un matériel de concours	180,000 "	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture.	42,700 "	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . . .	101,325 "	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	50,000 "	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	153,000 "	1,843,025 "
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	66,600 "	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 "	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires.	205,000 "	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	34,300 "	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 "	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
25	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	405,565 "	
24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers	1,500 "	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	91,000 "	584,065 "
26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	13,000 "	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	13,000 "	
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 "	94,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	3,280,440 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,280,440 •
	CHAPITRE VI.		
	INDUSTRIE.		
29	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	58,900 •	
30	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 •	
31	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	545,000 •	
32	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	55,050 •	756,650 •
33	Primes d'encouragement aux Sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	20,000 •	
34	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	25,400 •	
35	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	8,000 •	
36	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	3,700 •	
37	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 •	
38	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	12,500 •	
39	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	POIDS ET MESURES.		
40	Traitements des vérificateurs; frais d'interim et d'inspection	82,550 •	
41	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 •	150,550 •
42	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 •	
	CHAPITRE VIII.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
43	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
44	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 •	2,082,000 •
45	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
46	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,240,440 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	•	6,249,440 •
	CHAPITRE IX.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
47	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^{re} pour les aider à s'établir; 2 ^e pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés	280,000 •	315,500 •
48	Académie royale de médecine.	35,500 •	
	CHAPITRE X.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
49	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés.	3,670,000 •	50,000 •
50	Travaux de plantations nouvelles	50,000 •	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
51	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	675,000 •	10,551,700
52	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	90,000 •	
53	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'Etat (y compris 12,000 francs en charge temporaire).	28,000 •	
54	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils	174,000 •	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.		
55	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,182,820 •	10,551,700
56	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,600 •	
	Plantations.		
57	Plantations nouvelles	15,500 •	
	Bacs et bateaux de passage.		
58	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 •	
	A REPORTER. . . fr.	7,160,920 •	16,914,750 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
	REPORT. fr.	7,160,920 .	16,914,730 .
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
59	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 .	
60	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 .	
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
61	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,130 .	
62	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	28,000 .	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
63	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	30,000 .	
	SECTION 6 — Personnel des ponts et chaussées.		
64	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,043,150 .	
65	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,140,000 .	
66	Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 5 ^e année de l'École spéciale du génie civil	8,000 .	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
67	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice	175,050 .	
68	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	45,000 .	
	CHAPITRE XI.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
69	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 .	
70	Matériel.	640 .	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
71	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	337,075 .	
72	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines.	6,000 .	
	SECTION 3 — Carte géologique et agricole.		542,715 .
73	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole.	112,000 .	
	A REPORTER. fr.	487,715 .	17,457,445 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	487,715 •	17,457,443 •
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
74	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 •	
	SECTION 5. — Impressions, etc.		
75	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	10,000 •	
	CHAPITRE XII.		
	SECTION 1^{re} — Commission des procédés nouveaux.		
76	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . . .	500 •	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
77	Frais de route et de séjour.	500 •	
78	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel	7,900 •	10,200 •
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
79	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 •	
	CHAPITRE XIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,723 •	26,723 •
	CHAPITRE XIV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7	18,000 •	19,100 •
82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS, fr.		17,513,468 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMRÉO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
CHAPITRE 1 ^{er} .																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																												
Personnel.																												
1	a.	Traitement du Ministre																										
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture et de l'industrie, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. 275,196 »																										
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 267,779 »																										
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des mines. 42,525 »																										
		<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th></tr><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>1</td><td>10,000 à 12,000</td></tr><tr><td>4</td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>11</td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>9</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>42*</td><td>2,200 à 4,000</td></tr><tr><td>42*</td><td>1,400 à 2,700</td></tr><tr><td>4</td><td>1,500 à 1,800</td></tr><tr><td>22</td><td>1,400 à 2,500</td></tr><tr><td>7</td><td>700 à 1,200</td></tr><tr><td>9</td><td>1,100 à 1,500</td></tr><tr><td>15</td><td>750 à 800</td></tr></table>	GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	1	10,000 à 12,000	4	7,000 à 8,000	11	5,500 à 6,500	9	4,200 à 5,000	42*	2,200 à 4,000	42*	1,400 à 2,700	4	1,500 à 1,800	22	1,400 à 2,500	7	700 à 1,200	9	1,100 à 1,500	15	750 à 800
GRADES.																												
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																											
1	10,000 à 12,000																											
4	7,000 à 8,000																											
11	5,500 à 6,500																											
9	4,200 à 5,000																											
42*	2,200 à 4,000																											
42*	1,400 à 2,700																											
4	1,500 à 1,800																											
22	1,400 à 2,500																											
7	700 à 1,200																											
9	1,100 à 1,500																											
15	750 à 800																											
		<table><tr><th colspan="2">PERSONNEL TECHNIQUE.</th></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>2 12,000</td></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1 10,500</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef-directeurs de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>5 8,000 à 9,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>2 5,500 à 7,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs de 2^e et 5^e classe</td><td>3 2,700 à 4,000</td></tr></table>	PERSONNEL TECHNIQUE.		Directeurs généraux	2 12,000	Inspecteur général.	1 10,500	Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	5 8,000 à 9,000	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2 5,500 à 7,000	Ingénieurs de 2 ^e et 5 ^e classe	3 2,700 à 4,000														
PERSONNEL TECHNIQUE.																												
Directeurs généraux	2 12,000																											
Inspecteur général.	1 10,500																											
Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	5 8,000 à 9,000																											
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2 5,500 à 7,000																											
Ingénieurs de 2 ^e et 5 ^e classe	3 2,700 à 4,000																											
(*) (Chiffre organique).																												
Matériel.																												
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 25,500 »																										
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux. 20,000 »																										
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux. 20,000 »																										
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux. 15,000 »																										
	e.	Menues dépenses 5,000 »																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
585,500 »	585,500 »	»	»	585,500 »	579,500 »	
81,300 »	81,300 »	»	»	81,300 »	66,661 24	
687,800 »	687,800 »	»	»	687,800 »	667,161 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires :
	b.	Administration centrale 4,500 »
		Administrations des ponts et chaussées et des mines 17,850 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>
5	»	Honoraires des avocats du Département.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		AGRICULTURE.
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route . . . 15,900 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route . . . 83,450 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études 20,650 »
		<i>Inspection de l'agriculture — Détail du littéra a.</i>
		Traitement de l'inspecteur général fr. 8,000 »
		— d'un commis 1,800 »
		— d'un huissier 1,000 »
		Indemnités et frais de route 4,500 »
		TOTAL. fr. 15,900 »
9	a.	Indemnités pour bestiaux abattus 130,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose. 260,000 »
	c.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 20,000 »
	d.	Subsides aux sociétés d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail 10,000 »
10	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. 145,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur des médecins vétérinaires 3,000 »
11	»	Inspection vétérinaire. — Matériel, frais de bureau, bulletin mensuel et impressions diverses relatives à la police sanitaire
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
687,800 »	687,800 »	»	»	687,800 »	667,161 24	
22,150 »	22,150 »	»	»	22,150 »	24,606 44	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	55,682 05	
739,950 »	739,950 »	»	»	739,950 »	727,449 75	
10,800	10,800	»	»	10,800	7,706 36	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,300 »	
18,800	18,800	»	»	18,800	14,006 56	
125,000	125,000	»	»	121,400	121,381 72	
420,000	420,000	»	»	420,000	363,615 85	
146,000	146,000	»	»	146,000	153,963 21	
8,000	8,000	»	»	8,000	»	
699,000	699,000	»	»	695,400	638,962 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA. des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																								
		REPORT. fr.																																																								
		Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline :																																																								
12	a.	Encouragements 190,000 »																																																								
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc. 27,000 »																																																								
	c.	Subside à la Société nationale des éleveurs belges 20,000 »																																																								
	d.	Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles 10,000 »																																																								
13	a.	Conseil supérieur de l'agriculture. 15,000 »																																																								
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles 135,000 »																																																								
	c.	Subside pour un concours régional 15,000 »																																																								
	d.	Location d'un matériel de concours 15,000 »																																																								
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles 22,000 »																																																								
	b.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions 20,700 »																																																								
		Enseignement vétérinaire.																																																								
15		École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Traitements de disponibilité.																																																								
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur.</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>Professeurs.</td><td>7</td><td>5,500 à 6,500 4,500 à 5,500</td><td>41,500</td></tr><tr><td>Agrégés</td><td>3</td><td>5,500 à 4,500</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Assistants</td><td>2</td><td>2,500 à 3,500</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>1,500 à 2,500</td><td>2,500</td></tr><tr><td>Secrétaire de la direction, bibliothécaire.</td><td>1</td><td>2,000 à 2,500</td><td>2,500</td></tr><tr><td>Appariteurs</td><td>2</td><td>1,800 à 2,500</td><td>4,600</td></tr><tr><td>Aide-préparateur de chimie.</td><td>1</td><td>1,400 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Maréchal ferrant</td><td>1</td><td>1,400 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Palefrenier-chef.</td><td>1</td><td>1,400 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Garçons de laboratoire et jardinier.</td><td>5</td><td>1,400 à 1,600</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Concierge. — Gens de service et palefreniers.</td><td>7</td><td>1,200 à 1,400</td><td>9,500</td></tr><tr><td>Indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité</td><td>"</td><td>"</td><td>3,925</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.	Directeur.	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs.	7	5,500 à 6,500 4,500 à 5,500	41,500	Agrégés	3	5,500 à 4,500	11,500	Assistants	2	2,500 à 3,500	5,000	Agent comptable	1	1,500 à 2,500	2,500	Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	2,000 à 2,500	2,500	Appariteurs	2	1,800 à 2,500	4,600	Aide-préparateur de chimie.	1	1,400 à 1,600	1,600	Maréchal ferrant	1	1,400 à 1,600	1,600	Palefrenier-chef.	1	1,400 à 1,600	1,600	Garçons de laboratoire et jardinier.	5	1,400 à 1,600	8,000	Concierge. — Gens de service et palefreniers.	7	1,200 à 1,400	9,500	Indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité	"	"	3,925
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.																																																							
Directeur.	1	6,500 à 7,500	7,500																																																							
Professeurs.	7	5,500 à 6,500 4,500 à 5,500	41,500																																																							
Agrégés	3	5,500 à 4,500	11,500																																																							
Assistants	2	2,500 à 3,500	5,000																																																							
Agent comptable	1	1,500 à 2,500	2,500																																																							
Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	2,000 à 2,500	2,500																																																							
Appariteurs	2	1,800 à 2,500	4,600																																																							
Aide-préparateur de chimie.	1	1,400 à 1,600	1,600																																																							
Maréchal ferrant	1	1,400 à 1,600	1,600																																																							
Palefrenier-chef.	1	1,400 à 1,600	1,600																																																							
Garçons de laboratoire et jardinier.	5	1,400 à 1,600	8,000																																																							
Concierge. — Gens de service et palefreniers.	7	1,200 à 1,400	9,500																																																							
Indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité	"	"	3,925																																																							
16	a.	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État. fr. 38,800 »																																																								
	b.	Frais de la commission de surveillance et des jurys 7,200 »																																																								
	c.	Bourses d'études 4,000 »																																																								
		A REPORTER. fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
699,000	699,000	»	»	695,400	638,962 78	
247,000	247,000	»	»	207,000	207,000 »	
180,000	180,000	»	»	130,000	179,949 03	
42,700	42,700	»	»	72,700	42,700 »	
101,325	101,325	»	»	101,325	101,325 »	
50,000	50,000	»	»	50,000	60,238 23	
1,320,025	1,320,025	»	»	1,276,425	1,230,175 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																		
des	des																																																																																																			
articles.	dévelop- pements.																																																																																																			
		REPORT. fr.																																																																																																		
		Enseignement agricole, supérieur, moyen et primaire.																																																																																																		
		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																																																																																		
17	a.	Institut agricole	fr.	90,500 »																																																																																																
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde		28,000 »																																																																																																
	c.	École moyenne id. id. de Gand		21,700 »																																																																																																
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy.		12,800 »																																																																																																
		<table><thead><tr><th>NOMBRE</th><th>TRAITEMENT</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><th>d'agents.</th><th>annuel.</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="3">Institut agricole.</td></tr><tr><td>1</td><td>5,000 à 6,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>5</td><td>5,500 à 6,500</td><td>32,500</td></tr><tr><td>3</td><td>3,500 à 4,500</td><td>18,500</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>3,100</td></tr><tr><td>2</td><td>2,500 à 3,500</td><td>7,000</td></tr><tr><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,500</td></tr><tr><td>3</td><td>1,800 à 2,400</td><td>6,600</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,800</td></tr><tr><td>5</td><td>1,200 à 1,400</td><td>6,400</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>300</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>800</td></tr><tr><td colspan="3">École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</td></tr><tr><td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr><tr><td>8</td><td>2,000 à 3,000</td><td>14,500</td></tr><tr><td>3</td><td>1,800 à 2,400</td><td>6,400</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>800</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>1,000</td></tr><tr><td colspan="3">École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</td></tr><tr><td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,000</td></tr><tr><td>5</td><td>2,000 à 3,000</td><td>11,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>3</td><td>780 à 1,200</td><td>3,000</td></tr><tr><td colspan="3">École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</td></tr><tr><td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>4,000</td></tr><tr><td>3</td><td>2,000 à 3,000</td><td>7,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,800</td></tr></tbody></table>			NOMBRE	TRAITEMENT	CHARGES.	d'agents.	annuel.		Institut agricole.			1	5,000 à 6,000	5,000	5	5,500 à 6,500	32,500	3	3,500 à 4,500	18,500	»	»	3,100	2	2,500 à 3,500	7,000	1	3,000 à 4,000	4,000	1	2,000 à 3,000	2,000	1	2,000 à 3,000	2,500	3	1,800 à 2,400	6,600	1	1,200 à 1,800	1,800	5	1,200 à 1,400	6,400	»	»	300	1	»	800	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.			1	3,500 à 5,500	5,500	8	2,000 à 3,000	14,500	3	1,800 à 2,400	6,400	1	»	800	1	»	1,000	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.			1	3,500 à 5,500	5,000	5	2,000 à 3,000	11,000	1	1,200	1,200	1	1,500	1,500	3	780 à 1,200	3,000	École moyenne pratique d'agriculture de Huy.			1	3,500 à 5,500	4,000	3	2,000 à 3,000	7,000	1	1,200 à 1,800	1,800
NOMBRE	TRAITEMENT	CHARGES.																																																																																																		
d'agents.	annuel.																																																																																																			
Institut agricole.																																																																																																				
1	5,000 à 6,000	5,000																																																																																																		
5	5,500 à 6,500	32,500																																																																																																		
3	3,500 à 4,500	18,500																																																																																																		
»	»	3,100																																																																																																		
2	2,500 à 3,500	7,000																																																																																																		
1	3,000 à 4,000	4,000																																																																																																		
1	2,000 à 3,000	2,000																																																																																																		
1	2,000 à 3,000	2,500																																																																																																		
3	1,800 à 2,400	6,600																																																																																																		
1	1,200 à 1,800	1,800																																																																																																		
5	1,200 à 1,400	6,400																																																																																																		
»	»	300																																																																																																		
1	»	800																																																																																																		
École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.																																																																																																				
1	3,500 à 5,500	5,500																																																																																																		
8	2,000 à 3,000	14,500																																																																																																		
3	1,800 à 2,400	6,400																																																																																																		
1	»	800																																																																																																		
1	»	1,000																																																																																																		
École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.																																																																																																				
1	3,500 à 5,500	5,000																																																																																																		
5	2,000 à 3,000	11,000																																																																																																		
1	1,200	1,200																																																																																																		
1	1,500	1,500																																																																																																		
3	780 à 1,200	3,000																																																																																																		
École moyenne pratique d'agriculture de Huy.																																																																																																				
1	3,500 à 5,500	4,000																																																																																																		
3	2,000 à 3,000	7,000																																																																																																		
1	1,200 à 1,800	1,800																																																																																																		
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys :																																																																																																		
18	a.	Institut agricole	fr.	27,100 »																																																																																																
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde		16,000 »																																																																																																
	c.	École de Gand		16,500 »																																																																																																
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy		7,000 »																																																																																																
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																																																																																		
19	a.	Institut agricole de l'État	fr.	7,500 »																																																																																																
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc.		2,500 »																																																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,025	1,520,025	»	»	1,276,425	1,250,175 04	
155,000	155,000	»	»	149,000	142,800 »	
66,600	66,600	»	»	64,600	66,750 10	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
1,549,625	1,549,625	»	»	1,500,025	1,449,714 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
		REPORT. . . . fr.																																				
20	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 159,800 »																																				
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																																				
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 55,000 »																																				
	d.	Cours d'agronomie aux militaires 7,000 »																																				
21		Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																				
22		Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture																																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																				
		CHAPITRE IV.																																				
		EAUX ET FORÊTS.																																				
23	a.	Traitements du personnel :																																				
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>9</td><td>4,800 à 6,000</td><td>49,800</td></tr><tr><td>Sous-inspecteurs</td><td>9</td><td>3,600 à 4,400</td><td>36,000</td></tr><tr><td>Gardes généraux</td><td>19</td><td>2,400 à 3,200</td><td>54,000</td></tr><tr><td>Gardes généraux adjoints</td><td>6</td><td>1,500 à 2,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Brigadiers commis d'inspection</td><td>9</td><td>1,000 à 1,400</td><td>11,200</td></tr><tr><td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td><td>10</td><td>1,000 à 1,200</td><td>11,100</td></tr><tr><td>Id. avec id. id.</td><td>60</td><td>800 à 900</td><td>51,000</td></tr><tr><td>Gardes des forêts et de la pêche</td><td>Indéterminé.</td><td>50 à 800</td><td>220,275</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	49,800	Sous-inspecteurs	9	3,600 à 4,400	36,000	Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	54,000	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,000	Brigadiers commis d'inspection	9	1,000 à 1,400	11,200	Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,000 à 1,200	11,100	Id. avec id. id.	60	800 à 900	51,000	Gardes des forêts et de la pêche	Indéterminé.	50 à 800	220,275
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																																			
Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	49,800																																			
Sous-inspecteurs	9	3,600 à 4,400	36,000																																			
Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	54,000																																			
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,000																																			
Brigadiers commis d'inspection	9	1,000 à 1,400	11,200																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,000 à 1,200	11,100																																			
Id. avec id. id.	60	800 à 900	51,000																																			
Gardes des forêts et de la pêche	Indéterminé.	50 à 800	220,275																																			
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs 5,400 »																																				
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement 1,500 »																																				
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 1,500 »																																				
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 10,000 »																																				
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes 600 »																																				
	g.	Armement et équipement 500 »																																				
	h.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur-arpenteur 400 »																																				
	i.	Dépenses diverses 290 »																																				
24		Conseil supérieur des forêts. — Frais divers																																				
		Forêts domaniales.																																				
25	a.	Travaux de culture et d'amélioration 57,500 »																																				
	b.	Construction, entretien et location de maisons 3,000 »																																				
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 25,000 »																																				
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																																				
		A REPORTER. fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,549,625	1,549,625	»	»	1,500,025	1,440,714 23	
205,000	205,000	»	»	205,000	183,475 »	
34,500	34,500	»	»	34,500	54,500 »	
54,700	54,700	»	»	54,700	54,641 24	
1,843,625	1,843,625	»	»	1,794,025	1,722,150 44	
465,565	465,565	»	»	461,590	459,557 42	
1,500	1 500	»	»	»	»	
91,000	91,000	»	»	91,000	87,995 99	
556,065	556,065	»	»	552,590	547,555 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . fr.														
26	•	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses														
27	•	Pisciculture. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.														
		CHAPITRE V.														
		LABORATOIRES D'ANALYSES.														
28	•	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés, pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. — Subsides. Traitement et indemnités du personnel														
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.														
		CHAPITRE VI.														
		INDUSTRIE.														
a		Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités. 23,800 »														
29		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1 7,500</td></tr><tr><td>Inspecteur.</td><td>1 5,000</td></tr><tr><td>Inspecteur adjoint</td><td>1 4,500</td></tr><tr><td>Inspecteurs des ateliers d'apprentissage</td><td>2 5,200</td></tr><tr><td>Inspectrices des écoles et classes ménagères.</td><td>6 5,600</td></tr><tr><td>11</td><td>23,800</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1 7,500	Inspecteur.	1 5,000	Inspecteur adjoint	1 4,500	Inspecteurs des ateliers d'apprentissage	2 5,200	Inspectrices des écoles et classes ménagères.	6 5,600	11	23,800
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.															
Inspecteur général	1 7,500															
Inspecteur.	1 5,000															
Inspecteur adjoint	1 4,500															
Inspecteurs des ateliers d'apprentissage	2 5,200															
Inspectrices des écoles et classes ménagères.	6 5,600															
11	23,800															
b.		Frais de route 15,100 »														
		A REPORTER. . . . fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
556,065	556,065	»	»	552,590	547,553 41	
13,000	13,000	»	»	13,000	12,995 42	
15,000	15,000	»	»	15,000	20,160 82	
584,065	584,065	»	»	580,590	580,709 65	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,961 71	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,961 71	
38,900	38,900	»	»	38,900	33,479 39	
38,900	38,900	»	»	38,900	33,479 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
50	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses.	50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves	5,000 »
31		<i>Enseignement professionnel.</i>	
	a.	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles . . . fr.	402,600 »
	b.	Écoles et classes ménagères	80,000 »
	c.	Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage	50,000 »
	d.	Missions.	2,000 »
	e.	Subsides aux expositions	5,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions.	5,000 »
32	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses.	32,550 »
	b.	Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	2,500 »
33	»	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	
34	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes (vingt-sept agents) (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)	
35	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression (y compris une somme de 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	
36	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 ^{er} avril 1879	
37	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	
38	»	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	
39	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	
			TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
38,900	38,900	»	»	38,900	33,479 59	
55,000	55,000	»	»	55,000	50,495 20	
544,600	544,600	»	»	524,600	494,413 55	
33,050	33,050	»	»	33,050	29,555 55	
20,000	20,000	»	»	20,000	13,178 »	
23,400	23,400	»	»	23,400	22,600 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,995 59	
3,700	3,700	»	»	3,700	2,156 50	
12,500	12,500	»	»	12,500	6,576 16	
12,500	12,500	»	»	12,500	16,940 90	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,114 55	
756,650	756,650	»	»	736,650	679,104 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE VII.						
POIDS ET MESURES.						
		CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	
40	a.	Personnel, traitements des vérificateurs.	1 ^{re}	4	4,500 à 5,000	20,000
		—	1 ^{re}	2	4,200 à 4,500	9,000
		—	a titre pers.	8	2,500 à 3,500	28,000
		—	adjoints	4	2,000 à 2,500	10,000
		— aides vérificateurs temporaires.		4	1,500 à 1,000	7,600
	b.	Frais d'intérim et d'inspection				7,750
			22		82,350	
41	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs				
42	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .				
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.						
CHAPITRE VIII.						
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.						
43	a.	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 1,850,000 »				
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »				
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 30,000 »				
44		Inspecteur général	1	9,000	9,000	
		Inspecteurs	2	4,000 à 7,000	13,500	
		Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	4,200	
		Commis	1	2,400	2,400	
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers 40,000 »				
45	»	Frais de route et de séjour de l'inspection				
46	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection				
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
82,550	82,350	"	"	82,550	74,518 95	
56,000	56,000	"	"	56,000	54,117 50	
12,000	12,000	"	"	12,000	4,878 45	
130,550	130,350	"	"	130,550	113,514 90	
2,000,000	2,000,000	"	"	2,000,000	2,000,000 .	
70,000	70,000	"	"	70,000	69,441 02	
10,000	10,000	"	"	10,000	9,456 40	
2,000	2,000	"	"	2,000	1,998 69	
2,082,000	2,082,000	"	"	2,082,000	2,080,896 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
47	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections 45,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 40,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 90,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 15,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central 22,500 »
	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. 6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique 12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses 3,000 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil 3,000 »
	l.	Musée d'hygiène. — Matériel et indemnités. — Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène 9,000 »
	m.	Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. 5,000 »
	n.	Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides. 12,000 »
48	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
280,000	280,000	"	"	280,000	345,915 14	
35,500	33,500	"	"	53,500	53,500 "	
313,500	313,500	"	"	313,500	379,415 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
49	a.	Entretien ordinaire des routes, des plantations et des parcs publics . . . fr. 3,000,000 »
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; travaux d'amélioration, reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 275,000 »
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides . . . 395,000 »
50	»	Plantations nouvelles
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
51	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
52	»	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux
55	»	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État
54	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,670,000	5,670,000	»	»	3,670,000	3,641,251 69	
50,000	50,000	»	»	50,000	49,550 36	
3,720,000	3,720,000	»	»	5,720,000	3,690,802 05	
675,000	675,000	»	»	675,000	665,273 45	
90,000	90,000	»	»	90,000	81,103 95	
28,000	28,000	»	»	28,000	24,275 93	
174,000	174,000	»	»	174,000	151,454 08	
967,000	967,000	»	»	967,000	902,087 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DU RÉSEAU HYDRAULIQUE.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 355,500 »
b.		Sambre 195,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe. 67,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 140,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 106,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 65,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 216,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000 »
i.		— — vers Hasselt 50,000 »
j.		— — vers Turnhout 28,000 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Goor. 55,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers . . . 219,600 »
m.		Haine 4,000 »
n.		Lys 79,450 »
o.		Dendre 5,500 »
p.		Durme 5,500 »
q.		Rupel. 14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 13,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 19,000 »
t.		Dyle et Demer 28,500 »
u.		Senne. 4,550 »
v.		Canal du Centre 55,000 »
w.		— de Mons à Condé 19,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 28,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai 85,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée 800 »
a'.		— de Roulers à la Lys 15,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 79,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand . . . 84,000 »
e'.		— de Plasschendaele à Nieuport 11,500 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord 48,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen 85,500 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 6,200 »
BASSIN DE L'YSER.		
i.		Yser 16,000 »
j'.		Canal de Loo. 7,000 »
k'.		— d'Ypres 8,120 »
l'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langeleed 10,000 »
DIVERS.		
m'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
n'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,182,820	2,182,820	»	»	2,295,820	2,057,798 30	
2,182,820	2,182,820	»	»	2,295,820	2,057,798 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
56		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr. 75,000 »	
	b.	Sambre 46,000 »	
	c.	Rivière et canal de l'Ourthe 8,000 »	
	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 5,000 »	
	e.	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé . . . 5,000 »	
	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc. 6,000 »	
	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut 8,000 »	
	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 3,000 »	
	i.	— — vers Hasselt. 11,500 »	
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
	j.	Escaut, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale 53,000 »	
	k.	Haine. 2,000 »	
	l.	Lys 4,000 »	
	m.	Dyle et Demer 4,000 »	
	n.	Canal du Centre 4,100 »	
	o.	— de Mons à Condé 5,000 »	
	p.	— de Pommerœul à Antoing 1,000 »	
	q.	— de Bossuyt à Courtrai 5,000 »	
	r.	— de Roulers à la Lys 3,000 »	
	s.	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst. . . . 2,000 »	
	t.	— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand . . 2,000 »	
	u.	— de Gand à Terneuzen 5,000 »	
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,182,820	2,182,820	,	"	2,293,820	2,057,798 30	
257,600	257,600	"	"	257,600	200,231 57	
2,420,420	2,420,420	"	"	2,551,420	2,267,029 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
		<i>Plantations.</i>																					
57	•	Plantations nouvelles																					
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>																					
58	•	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances																					
59	•	Service des irrigations de la Campine.— Personnel.— Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transport de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.																					
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Ingénieur</td><td>1</td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>2,600</td></tr> <tr> <td>Chef-irrigateur</td><td>1</td><td>2,200</td></tr> <tr> <td>Irrigateurs</td><td>3</td><td>1,100 à 1,600</td></tr> <tr> <td>Garde-canal</td><td>1</td><td>450</td></tr> <tr> <td>Irrigateur auxiliaire</td><td>1</td><td>400</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingénieur	1	4,500	Commis	1	2,600	Chef-irrigateur	1	2,200	Irrigateurs	3	1,100 à 1,600	Garde-canal	1	450	Irrigateur auxiliaire	1	400
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Ingénieur	1	4,500																					
Commis	1	2,600																					
Chef-irrigateur	1	2,200																					
Irrigateurs	3	1,100 à 1,600																					
Garde-canal	1	450																					
Irrigateur auxiliaire	1	400																					
60	•	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine																					
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.																					
		QUATRIÈME SECTION.																					
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.																					
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>																					
	a.	Port d'Ostende 246,000 "																					
	b.	Port de Nieuport 142,000 "																					
61	c.	Port de Blankenberghe 80,000 "																					
	d.	Côtes 215,000 "																					
	e.	Phares et fanaux 8,150 "																					
		A REPORTER. . . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,420,420	2,420,420	»	»	2,531,420	2,267,029 87	
13,500	13,500	»	»	13,500	6,961 91	
40,000	40,000	»	»	40,000	39,998 16	
18,440	18,440	»	»	18,440	16,751 64	
1,100	1,100	»	»	1,100	70 »	
2,493,460	2,493,460	»	»	2 604,460	2,350,811 38	
691,130	691,130	»	»	691,130	616,188 74	
691,130	691,130	»	»	691,130	616,188 74	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
691,150	691,150	»	»	691,130	616,188 74	
28,000	28,000	»	»	28,000	19,903 24	
719,150	719,150	»	»	719,130	636,091 98	
59,000	59,000	»	»	59,000	50,595 77	
59,000	59,000	»	»	59,000	50,595 77	
1,045,150	1,045,150	»	»	1,045,150	1,033,871 92	
1,045,150	1,045,150	»	»	1,045,150	1,033,871 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
65		REPORT. fr.				
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées ; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.	
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.						
		Chefs de bureau	3,800-4,150-4,500	11	10	
		Commis-chefs	2,800-3,150-3,500	18	14	dont 1 à 3,800 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 4 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	24	24	dont 14 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	2,300-2,000-1,800			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	86	90	dont 10 à 2,800 à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 29 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	1,650 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe.	1,200 - 1,400			
		Surveillants de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	30	30	
		Id. de 2 ^e classe	2,300-2,000-1,800			
		Id. provisoires	650 - 1,524	°	2	
		Messagers	1,200 - 1,400	11	11	dont 1 à 1,500 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Aides temporaires au service des bureaux des ingénieurs	fr. 3 30 par jour à 200 fr. p. mois.	°	62	dont 22 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaires au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 par jour à 250 fr. p. mois.	°	58	dont 52 payés idem.
		Gardiens de monuments	1 fr. p. jour.	°	2	
Personnel des voies navigables.						
		Sergents d'eau	1,150 à 1,500	°	11	
		Gardes-rivière	900 à 1,300	°	33	
		Gardes-canal	450 à 1,600	°	37	
		Garde-canal-pontier	825	°	1	
					A REPORTER. fr.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires effectifs.	Observations.
REPORT. fr.					
Personnel des voies navigables (suite).					
	Chef-garde-dunes	1,500	"	1	
	Gardes-dunes	775 à 1,000	"	7	
	Garde-souterrain	900	"	1	
	Cantonniers maritimes.	900	"	2	
	Gardien de barrage	1,000	"	1	
	Chefs-éclusiers.	1,550 à 2,200	"	2	
	Éclusiers-receveurs	450 à 1,600	"	68	
	Éclusier-receveur principal.	725	"	1	
	Éclusiers-contrôleurs	825 à 1,100	"	11	
	Éclusiers-barragistes	900 à 1,100	"	8	
	Éclusiers-barragists-receveurs.	1,100	"	5	
	Éclusiers-gardes rivière	900 à 1,200	"	2	
	Éclusiers-machinistes	900 à 1,200	"	2	
	Éclusier-garde-canal	1,400	"	1	
	Éclusier-pontier	775	"	1	
	Éclusiers	60 fr. par an à 1,600 fr. par an.	"	140	
	Chefs-aides-éclusiers.	1,000 - 1,100	"	4	
	Aide-éclusier-receveur.	1,000	"	1	
	Aides-éclusiers-chauffeurs	900	"	2	
	Aide-éclusier-mécanicien.	1,000	"	1	
	Aide-éclusier-garde-déversoir.	1,100	"	1	
	Aides-éclusiers.	725 à 1,020	"	110	
	Chef-pontier.	1,400	"	1	
	Pontier-garde-rivière.	950	"	1	
	Pontiers-receveurs	675 à 900	"	7	
	Pontier-receveur-contrôleur	775	"	1	
	Pontiers-contrôleurs	725 à 775	"	6	
	Pontiers	fr. 0 50 par jour à 1,200	"	186	
	Aides-pontiers.	624 à 775	"	11	
	Machiniste-éclusier-receveur	1,400	"	1	
	Machinistes	1,300 à 1,500	"	2	
	Aides-machinistes.	1,100 à 1,200	"	4	
	Gardes-déversoir.	725 à 875	"	24	
	Jaugeur.	550	"	1	
	Timonier-chef-plongeur-garde-rivière	1,600	"	1	
	Machiniste-mécanicien.	1,650	"	1	
	Passeurs d'eau	190 à 750	"	3	
	Chauffeurs	75 à 79,50 p. mois.	"	2	
66	Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 3 ^e année de l'École spéciale du génie civil				
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,185,150	2,185,150	»	•	2,185,150	2,156,556 90	
8,000	8,000	»	»	8,000	8,691 10	
2,193,150	2,193,150	»	»	2,193,150	2,165,248 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO	LITTÉRA	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																			
des	des																																																																																																																																																				
articles.	dévelop- pements.																																																																																																																																																				
67		SEPTIÈME SECTION. SERVICE DES BATIMENTS CIVILS. Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles; frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice <table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES ET CLASSES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations.</th></tr><tr><th>régimen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Architecte en chef.</td><td>7,000 7,500 8,000</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Architectes principaux.</td><td>5,500 6,000 6,500</td><td>2</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Architectes. de 1^{re} classe</td><td>4,000 4,500 5,000</td><td rowspan="2">6</td><td rowspan="2">6</td><td></td></tr><tr><td> de 2^e —</td><td>2,500 3,000 3,500</td><td></td></tr><tr><td>Surveillants. de 1^{re} classe</td><td>2,500 2,800 3,100</td><td rowspan="2">8</td><td rowspan="2">7</td><td rowspan="2">dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 cord. à 3,700 et 1 à 3,400.</td></tr><tr><td> de 2^e —</td><td>1,800 2,000 2,300</td><td></td></tr><tr><td>Chef de bureau.</td><td>3,800 4,150 4,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Commis-chef.</td><td>2,800 3,150 3,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Commis dessinateurs. de 1^{re} classe</td><td>2,500 2,800 3,100</td><td rowspan="2">9</td><td rowspan="2">7</td><td rowspan="2">Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.</td></tr><tr><td> de 2^e —</td><td>1,800 2,000 2,300</td><td></td></tr><tr><td> de 1^{re} classe</td><td>2,200 2,500</td><td rowspan="3">8</td><td rowspan="3">7</td><td rowspan="3">Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait. A 1,540 fr. à raison de 6 an. id.</td></tr><tr><td>Commis. de 2^e —</td><td>1,650 2,000</td><td></td></tr><tr><td> de 3^e —</td><td>1,200 1,400</td><td></td></tr><tr><td>Messager.</td><td>1,200 1,400</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Jardinier.</td><td>1,100 2,000</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Gardiens de monuments.</td><td>500 à 1,200</td><td>7</td><td>7</td><td></td></tr><tr><td>Aides temporaires.</td><td>3 fr. par jour à 250 fr. par mois.</td><td>1</td><td>44</td><td>Dont 36 payés sur ressources extraordinaires.</td></tr><tr><td>Chef-mécanicien du Palais de Justice.</td><td>2,100</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Mécanicien id.</td><td>1,700</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Concierges.</td><td>1,200 à 1,400</td><td>1</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Chef-gardien.</td><td>1,200</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Gardiens.</td><td>1,000</td><td>1</td><td>12</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td>650</td><td>1</td><td>12</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeur et nettoyeuses provisoires.</td><td>fr. 54 17 par mois à fr. 2 50 par jour.</td><td>1</td><td>8</td><td></td></tr><tr><td>Chauffeurs provisoires.</td><td>100 à 110 fr. par mois.</td><td>1</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Manœuvres.</td><td>85 fr. par mois.</td><td>1</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Ouvrier mécanicien.</td><td>120 fr. par mois.</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Boute-fen provisoire.</td><td>100 fr. par mois.</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Ouvrier chauffeur.</td><td>fr. 4 50 par jour.</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Cantonniers à l'essai.</td><td>112 fr. par mois.</td><td>1</td><td>5</td><td>Payés sur l'article 49</td></tr></tbody></table>	GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	régimen- taires.	effectifs.	Architecte en chef.	7,000 7,500 8,000	1	1		Architectes principaux.	5,500 6,000 6,500	2	2		Architectes. de 1 ^{re} classe	4,000 4,500 5,000	6	6		de 2 ^e —	2,500 3,000 3,500		Surveillants. de 1 ^{re} classe	2,500 2,800 3,100	8	7	dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 cord. à 3,700 et 1 à 3,400.	de 2 ^e —	1,800 2,000 2,300		Chef de bureau.	3,800 4,150 4,500	1	1		Commis-chef.	2,800 3,150 3,500	1	1		Commis dessinateurs. de 1 ^{re} classe	2,500 2,800 3,100	9	7	Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.	de 2 ^e —	1,800 2,000 2,300		de 1 ^{re} classe	2,200 2,500	8	7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait. A 1,540 fr. à raison de 6 an. id.	Commis. de 2 ^e —	1,650 2,000		de 3 ^e —	1,200 1,400		Messager.	1,200 1,400	1	1		Jardinier.	1,100 2,000	1	1		Gardiens de monuments.	500 à 1,200	7	7		Aides temporaires.	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	1	44	Dont 36 payés sur ressources extraordinaires.	Chef-mécanicien du Palais de Justice.	2,100	1	1		Mécanicien id.	1,700	1	1		Concierges.	1,200 à 1,400	1	3		Chef-gardien.	1,200	1	1		Gardiens.	1,000	1	12		Nettoyeuses.	650	1	12		Nettoyeur et nettoyeuses provisoires.	fr. 54 17 par mois à fr. 2 50 par jour.	1	8		Chauffeurs provisoires.	100 à 110 fr. par mois.	1	2		Manœuvres.	85 fr. par mois.	1	3		Ouvrier mécanicien.	120 fr. par mois.	1	1		Boute-fen provisoire.	100 fr. par mois.	1	1		Ouvrier chauffeur.	fr. 4 50 par jour.	1	1		Cantonniers à l'essai.	112 fr. par mois.	1	5	Payés sur l'article 49
GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																																																																																																																
		régimen- taires.	effectifs.																																																																																																																																																		
Architecte en chef.	7,000 7,500 8,000	1	1																																																																																																																																																		
Architectes principaux.	5,500 6,000 6,500	2	2																																																																																																																																																		
Architectes. de 1 ^{re} classe	4,000 4,500 5,000	6	6																																																																																																																																																		
de 2 ^e —	2,500 3,000 3,500																																																																																																																																																				
Surveillants. de 1 ^{re} classe	2,500 2,800 3,100	8	7	dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 cord. à 3,700 et 1 à 3,400.																																																																																																																																																	
de 2 ^e —	1,800 2,000 2,300																																																																																																																																																				
Chef de bureau.	3,800 4,150 4,500	1	1																																																																																																																																																		
Commis-chef.	2,800 3,150 3,500	1	1																																																																																																																																																		
Commis dessinateurs. de 1 ^{re} classe	2,500 2,800 3,100	9	7	Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.																																																																																																																																																	
de 2 ^e —	1,800 2,000 2,300																																																																																																																																																				
de 1 ^{re} classe	2,200 2,500	8	7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait. A 1,540 fr. à raison de 6 an. id.																																																																																																																																																	
Commis. de 2 ^e —	1,650 2,000																																																																																																																																																				
de 3 ^e —	1,200 1,400																																																																																																																																																				
Messager.	1,200 1,400	1	1																																																																																																																																																		
Jardinier.	1,100 2,000	1	1																																																																																																																																																		
Gardiens de monuments.	500 à 1,200	7	7																																																																																																																																																		
Aides temporaires.	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	1	44	Dont 36 payés sur ressources extraordinaires.																																																																																																																																																	
Chef-mécanicien du Palais de Justice.	2,100	1	1																																																																																																																																																		
Mécanicien id.	1,700	1	1																																																																																																																																																		
Concierges.	1,200 à 1,400	1	3																																																																																																																																																		
Chef-gardien.	1,200	1	1																																																																																																																																																		
Gardiens.	1,000	1	12																																																																																																																																																		
Nettoyeuses.	650	1	12																																																																																																																																																		
Nettoyeur et nettoyeuses provisoires.	fr. 54 17 par mois à fr. 2 50 par jour.	1	8																																																																																																																																																		
Chauffeurs provisoires.	100 à 110 fr. par mois.	1	2																																																																																																																																																		
Manœuvres.	85 fr. par mois.	1	3																																																																																																																																																		
Ouvrier mécanicien.	120 fr. par mois.	1	1																																																																																																																																																		
Boute-fen provisoire.	100 fr. par mois.	1	1																																																																																																																																																		
Ouvrier chauffeur.	fr. 4 50 par jour.	1	1																																																																																																																																																		
Cantonniers à l'essai.	112 fr. par mois.	1	5	Payés sur l'article 49																																																																																																																																																	
68		Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles. TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr. Récapitulation du chapitre X. 1^{re} SECTION 2^e — 3^e — 4^e — 5^e — 6^e — 7^e — TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
175,050	175,050	»	»	175,050	167,850 79	
45,000	45,000	»	»	45,000	61,081 06	
220,050	220,050	»	»	220,050	228,940 85	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,690,802 05	
967,000	967,000	»	»	967,000	902,087 41	
2,495,460	2,495,460	»	»	2,604,460	2,330,811 58	
719,130	719,130	»	»	719,130	636,001 98	
59,000	59,000	»	»	39,000	50,395 77	
2,193,150	2,193,150	»	»	2,193,150	2,165,248	
220,050	220,050	»	»	220,050	228,940 85	
10,531,790	10,531,790	»	»	10,462,790	10,004,377 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO	LITTÉRA																																																				
des	des																																																				
articles.	develop-																																																				
	pements.																																																				
DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																					
CHAPITRE XI.																																																					
MINES.																																																					
1 ^{re} SECTION. — Personnel du Conseil des Mines.																																																					
69	»	Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement																																																			
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td>Président</td><td>1</td><td>8,000</td><td rowspan="6">Indemnité annuelle.</td></tr><tr><td>Conseillers effectifs</td><td>2</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs</td><td>2</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Greffier.</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>2,050</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.	Président	1	8,000	Indemnité annuelle.	Conseillers effectifs	2	6,000	Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Greffier.	1	5,000	Commis	1	1,500	Huissier	1	2,050																												
GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.																																																		
Président	1	8,000	Indemnité annuelle.																																																		
Conseillers effectifs	2	6,000																																																			
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500																																																			
Greffier.	1	5,000																																																			
Commis	1	1,500																																																			
Huissier	1	2,050																																																			
70	»	Personnel du Conseil des mines. — Matériel																																																			
2 ^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.																																																					
71	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs																																																			
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th colspan="2">CADRES</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th><td></td></tr><tr><td>Directeurs divisionnaires.</td><td>10,000</td><td>2</td><td>2</td><td rowspan="10">(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs</td><td>8, 00</td><td>6</td><td>6</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td>6,500 7,000</td><td>4</td><td>4</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>5,500 6,000</td><td>5</td><td>6 (2)</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>4,500 5,000</td><td>10</td><td>9</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3,500 4,000</td><td>10</td><td>8</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>2,700 3,100</td><td>11</td><td>15 (2)</td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td><td rowspan="2">5</td><td>3</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>1,500 à 2,100</td><td>2</td></tr><tr><td>Commis dessinateurs.</td><td>1,200 à 2,200</td><td>»</td><td>11</td><td>Le nombre est fixé suivant les besoins du service.</td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.			réglemen- taires.	effectifs.		Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.	Ingénieurs en chef directeurs	8, 00	6	6	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 7,000	4	4	— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	6 (2)	— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	9	— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	8	— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	15 (2)	Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	3	— — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100	2	Commis dessinateurs.	1,200 à 2,200	»	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.
GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.																																																	
		réglemen- taires.	effectifs.																																																		
Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.																																																	
Ingénieurs en chef directeurs	8, 00	6	6																																																		
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 7,000	4	4																																																		
— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	6 (2)																																																		
— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	9																																																		
— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	8																																																		
— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	15 (2)																																																		
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	3																																																		
— — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100		2																																																		
Commis dessinateurs.	1,200 à 2,200	»	11		Le nombre est fixé suivant les besoins du service.																																																
72	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines																																																			
3 ^{me} SECTION. — Carte géologique.																																																					
73	»	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique																																																			
4 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.																																																					
74	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses																																																			
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
32,000	32,000	,	,	32,000	30,800 04	
640	640	,	,	640	640 ,	
337,073	337,075	,	,	337,073	337,060 08	
6,000	6,000	,	,	6,000	4,429 ,	
112,000	112,000	,	,	112,000	72,572 35	
45,000	45,000	,	,	45,000	44,962 55	
532,715	532,715	,	,	532,715	490,464 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		5 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
75	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
76	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
77	»	Frais de route et de séjour.
78	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
79	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XII . . . fr.
		CHAPITRE XIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
80	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XIII . . . fr.
		CHAPITRE XIV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
81	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
82	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
552,715	532,715	»	»	552,715	490,464 02	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,921 89	
542,715	542,715	»	»	542,715	500,385 91	
500	500	»	»	500	481 55	
500	500	»	»	300	73 80	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,650 46	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,229 75	
10,200	10,200	»	»	10,200	9,455 56	
26,723	26,723	»	»	26,723	24,791 84	
26,723	26,723	»	»	26,723	24,791 84	
18,000	18,000	»	»	18,000	11,957 83	
1,100	1,100	»	»	1,100	950 »	
19,100	19,100	»	»	19,100	12,907 83	

65

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture.
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Industrie
VII.	Poids et mesures
VIII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
IX.	Service de santé
X.	Ponts et chaussées
XI.	Mines.
XII.	Commissions
XIII.	Traitements de disponibilité
XIV.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
759,950	759,950	»	»	759,950	727,419 75	
18,800	18,800	»	»	18,800	14,006 36	
1,843,623	1,843,623	»	»	1,794,023	1,722,150 44	
584,063	584,063	»	»	580,590	580,709 63	
94,000	94,000	»	»	94,000	95,961 71	
756,650	756,650	»	»	756,650	679,104 97	
150,550	150,550	»	»	150,550	115,514 90	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,080,896 11	
515,500	515,500	»	»	515,500	579,415 14	
10,551,790	10,551,790	»	»	10,462,790	10,004,577 64	
542,715	542,715	»	»	542,715	500,585 91	
10,200	10,200	»	»	10,200	9,455 56	
26,723	26,723	»	»	26,723	24,791 84	
19,100	19,100	»	»	19,100	12,907 85	
17,515,468	17,515,468	»	»	17,551,595	16,943,087 79	

(262)